



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

musées

Question au Gouvernement n° 2886

Texte de la question

MUSÉE ARMÉNIEN DE FRANCE

M. le président. La parole est à M. Guy Teissier, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Guy Teissier. Ma question, qui s'adresse à Mme la ministre de la culture et de la communication, concerne la situation invraisemblable dans laquelle se trouve le Musée arménien de France.

Inauguré en 1953 dans l'Hôtel d'Ennery, à Paris, ce musée abrite l'une des plus belles et des plus grandes collections d'art arménien en Europe. Ces précieux souvenirs et reliques sauvés par la diaspora arménienne après le génocide représentent 3 000 ans d'histoire. Ces collections réunies par les survivants du génocide de 1915 ont été reconnues d'utilité publique. Or, à l'heure où tous les pays commémorent le centenaire du génocide arménien, le musée est tout simplement fermé.

Voilà quelques années, le Musée Guimet, dont dépend l'Hôtel d'Ennery, a engagé une rénovation, car l'immeuble menaçait ruine. Le Musée arménien a alors été prié de déménager une partie de ses collections, avec l'assurance de pouvoir regagner les lieux à la fin du chantier. Cet engagement n'a pas été tenu.

En mars 2014, le Musée Guimet a fait changer les serrures de l'hôtel et interdit à l'équipe du Musée arménien d'y accéder. On ne sait pas ce qu'il est advenu de la collection qui se trouvait à l'intérieur. Le tribunal de grande instance, saisi en référé par le Musée arménien, s'est déclaré incompétent. Depuis lors, le blocage perdure.

Alors que le peuple arménien, qui a vécu les pires souffrances, s'est battu pour préserver son histoire et sa mémoire, il est impensable de lui ôter aujourd'hui les moyens de les faire partager. Nous souhaiterions donc savoir quelles dispositions vous entendez prendre pour faire respecter le droit de mémoire du peuple arménien.

Vous avez proposé un déménagement vers le Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée – MUCEM – de Marseille, mais cela ne satisfait pas les administrateurs du musée, qui refusent bien évidemment que les collections soient dispersées.

Nous attendons des actes. Merci de nous donner réponse. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

M. Malek Boutih. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement.

M. Jean-Marie Le Guen, *secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement.* Monsieur le député, je vous prie tout d'abord d'excuser l'absence de Mme Fleur Pellerin, ministre de la culture et de la communication,

actuellement à Cannes (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP*) pour l'ouverture du Festival international du film qui, comme vous le savez, constitue une formidable vitrine pour l'ensemble du cinéma français. (*Mêmes mouvements.*)

S'agissant de votre question sur le devenir des collections du Musée arménien de France, je puis vous assurer de la mobilisation forte et entière du ministère de la culture. (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

Ses collections – propriété, vous l'avez peut-être souligné, de la Fondation Fringhian –, font l'objet d'une très grande attention de la part du ministère de la culture.

M. François Rochebloine. C'est tout ?

M. Jean-Marie Le Guen, *secrétaire d'État*. Vous le savez, le Musée d'Ennery, dépendant du Musée national Guimet, a été fermé, puis a connu une longue campagne de travaux de mise aux normes, ce qui a malheureusement conduit à la fermeture du Musée arménien de France.

L'intérêt patrimonial de cette collection impose une réaction rapide et, surtout, de trouver une solution. Le Musée national de l'Europe et de la Méditerranée est, de notre point de vue, le plus à même d'accueillir ces œuvres. Compte tenu de l'aire géographique qu'il couvre, c'est la bonne solution.

En lien avec le ministère de la culture, très actif sur ce dossier, de très nombreux contacts ont eu lieu, depuis plusieurs mois maintenant, entre le MUCEM et la fondation Fringhian. Le ministère de la culture et le MUCEM ont même proposé qu'une exposition des principaux chefs-d'œuvre de la collection puisse avoir lieu à l'automne 2015, précédant une représentation plus large de la collection permanente au MUCEM.

Vous le voyez, le MUCEM n'a pas vocation à être un simple entrepôt pour le Musée arménien de France. Le patrimoine arménien rassemblé par la Fondation Fringhian doit pouvoir être exposé au MUCEM. Sa richesse sera ainsi accessible au plus grand nombre. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

M. François Rochebloine. Réponse nulle !

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2886

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Relations avec le Parlement

Ministère attributaire : Relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mai 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [14 mai 2015](#)